

 CAZALS

LOT. La notaire de Cazals en liquidation judiciaire, le ministre de la Justice demande un repreneur

Après la liquidation judiciaire de l'étude de Me Viala prononcée en 2022, face au désarroi des usagers, le maire de Cazals écrit au ministre de la Justice **Éric Dupond-Moretti** qui débouche la situation

Depuis trois ans, pour toutes les familles de la Bouriane dont les actes ont été enregistrés à l'office notarial de maître Valérie Viala à Cazals, les minutes demeuraient inaccessibles du fait de la fermeture des locaux. Et il était impossible de contacter l'ancienne notaire aux abonnés absentes bien avant sa mise en liquidation judiciaire. Face à cette situation préjudiciable aux usagers, Laurent Alazard maire de Cazals a écrit en mai 2023 au Garde des Sceaux pour le saisir de cette situation. Bonne nouvelle, le maire vient de recevoir une réponse qui montre que le ministre de la Justice et son cabinet ont pris très au sérieux le problème et somment le mandataire judiciaire d'agir.

Une étude laissée à l'abandon ?

Laisée à l'abandon, avec ses tuiles qui dégringolent du toit, ses échafaudages rouillés et son bardage bois jamais ache-

vé faute de payer les artisans, l'ancienne étude notariale de Cazals est assez sinistre. On la croirait sortie d'un film d'Alfred Hitchcock.

Constatant une consommation d'eau élevée pour une habitation inoccupée depuis des mois, la SAUR n'a pas pu accéder à l'intérieur du logis. Les rares personnes autorisées par la Chambre des notaires d'Agen à y pénétrer ont pu constater les dégâts et que toute une partie des minutes archivées et des dossiers ont pris l'eau. Faute d'avoir été réglée, l'électricité a également été coupée. Quant à l'ex-notaire, elle n'a pas jugé utile d'informer sa clientèle.

Le courrier du Garde des Sceaux du 21 septembre 2023 rappelle d'abord les faits :

À la suite de manquements graves et réitérés à ses obligations professionnelles et déontologiques, révélés par plusieurs inspections, le tribunal judiciaire de Cahors a, par jugement du 11 août 2020 prononcé à l'encontre de Me Viala l'interdiction de gérer et administrer son office de Cazals, pendant une durée de quatre ans à compter du 24 février 2020. Par jugement du 18 octobre 2022, le tribunal de Cahors a constaté la cessation de paiement qu'il a fixé au 29 juin 2022 et, au vu de l'impossibilité

d'un redressement, a prononcé la liquidation judiciaire sans période d'observation.

Éric Dupond-Moretti précise également au maire de Cazals :

Mes services ont pris contact avec le mandataire judiciaire à Cahors. Il leur a indiqué que l'inventaire des biens de la liquidation avait été réalisé et qu'il cherchait un repreneur à l'étude. Mes services lui ont donné des conseils sur les bons relais au sein des instances de la profession pour diffuser cet appel à manifestation d'intérêt. Ils ont pu échanger sur l'urgence à finaliser sa recherche de repreneur et la nécessité d'informer de façon plus efficiente les clients de l'étude en liquidation dans l'attente. Il va apposer, dans les meilleurs délais, une information sur la devanture de l'office qui précisera pour le grand public les coordonnées des personnes à contacter. Il a assuré prendre votre attache et vous faire état de ses diligences sur ce dossier.

À la recherche d'un repreneur

Il ressort donc de ce courrier que le mandataire judiciaire, monsieur Laurent Galinat de la SCP LGA à Cahors, se voit fortement rappelé à ses obligations par le cabinet du ministre, il doit se mettre activement à



L'ancien office notarial de maître Viala à Cazals, un bâtiment abandonné comme sa clientèle.

Getreau Luc

la recherche d'un repreneur et informer les clients de l'étude. Et les choses commencent à bouger. Depuis une semaine, sur la porte de l'ancien office notarial, une écriteau signale :

« Étude de maître Viala fermée. Liquidation judiciaire.

Pour le suivi de votre dossier adressez votre demande à Chambre interdépartementale des notaires 23 Rue des colonels

Lacué 47 000 Agen Tel : 05 53 48 14 81 »

Quant au maire de Cazals, attentif avec son équipe aux suites de cette affaire, il a déclaré lors du conseil municipal du 26 septembre 2023 que la commune tient d'autres locaux à la disposition d'un éventuel repreneur et qu'il va veiller à ce que les minutes soient entreposées dans un lieu plus sécurisé

qui leur évitera de s'abîmer.

Ainsi, la réponse du ministre a le mérite de renvoyer chaque acteur à ses responsabilités. Une solution se profile au bout de cette longue impasse judiciaire qui montre que face à l'inertie d'une corporation, Laurent Alazard a très bien fait de solliciter les plus hautes instances. Sa demande a été entendue.

● **Luc Gétreau**